



AMAP ŒUFS LA FERME RICHART



CERNAY


Saison 2024/2025

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre

Le producteur	Le consom'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr	Mail
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).

Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	2.00€		
Douzaine	4.00€		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, **le consom'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

Rappel : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **toutes les 2 semaines environ** pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

Durée de la saison pour le consom'acteur :	La saison commence le et se termine le 28 mars 2025.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (27 paniers pour la saison complète commençant le 12 avril 2024, répartis sur 23 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45.
Lieu de distribution	Conciergerie complexe sportif Daniel Eck - 11 rue Roger Hassenforder - Cernay

AMAP ŒUFS

LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2024/2025

<p>Dates de distribution :</p> <p><u>Attention aux dates suivantes :</u></p> <p>Paniers doubles le 26 avril 2024, le 02 août 2024, le 22 novembre 2024 et le 20 décembre 2024 : Possibilité de les déplacer à la distribution précédente.</p>	○ 12 avril 2024	○ 30 août 2024	○ 20 décembre 2024 (Panier double)
	○ 26 avril 2024 (Panier double)	○ 13 septembre 2024	○ 17 janvier 2025
	○ 24 mai 2024	○ 27 septembre 2024	○ 31 janvier 2025
	○ 07 juin 2024	○ 11 octobre 2024	○ 14 février 2025
	○ 21 juin 2024	○ 25 octobre 2024	○ 28 février 2025
	○ 05 juillet 2024	○ 08 novembre 2024	○ 14 mars 2025
	○ 19 juillet 2024	○ 22 novembre 2024 (Panier double)	○ 28 mars 2025
	○ 02 août 2024 (Panier double)	○ 06 décembre 2024	

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € x	paniers = €
<p>Paiement soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART ○ Par virement (se renseigner au point info) 	<p>A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé en mai 2024 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 chèques de €, encaissés en mai 2024 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2025 pour le second. <input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info) 	

Carte à points :
 Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?
 Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.
 Pour l'**amap La Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**.
 Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.
Attention ! Seules les personnes, ayant souscrit un contrat auprès de l'amap La ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison. Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2024/2025. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties.	
Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)